

FO

la force syndicale

Les Nouvelles Syndicales du Morbihan

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer ? Et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, le bénéfice de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? » **Jean Jaurès**

N° 36 juin 2015

CPPAP N° 0513 S 07242

Directeur de la publication :

Pierrick SIMON

Tél.: 02.97.37.66.10

Fax: 02.97.83.53.48

E-mail : ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

Imprimeur IOV (Lorient)

Le XXIX^{ème} Congrès de l'UD se prononce contre les politiques d'austérité et de régression sociale

FO. Pouvoir d'achat, première préoccupation

Plus de 150 délégués ont participé hier, à l'espace Cosmao-Dumanoir, au congrès départemental de FO. « La participation est en hausse », s'est félicité Pierrick Simon, le secrétaire général de l'union départementale, qui y voit le signe de la bonne santé du syndicat dans le Morbihan.

« Nous sommes bien implantés dans les transports routiers, l'agroalimentaire et les services publics. Et on se renforce auprès des isolés, ces salariés qui choisissent de se syndiquer dans des petites entreprises », précise le secrétaire général.

La réforme territoriale et la suppression annoncée des départements à l'horizon 2027 figurent parmi les principales préoccupations de FO. « Les personnels concernés s'inquiètent pour leur avenir », rappelle Pierrick Simon.

Mais c'est avant tout la question du pouvoir d'achat qui mobilise le plus grand nombre. « Le constat est le même dans tous les départements. Tous les délégués dénoncent la faiblesse voire l'absence des avancées lors des négociations dans le privé et le gel du point d'indice dans le public », confirme Pascal Pava-



Pierrick Simon et Pascal Pavageau ont présidé le congrès de l'union départementale FO.

geau, le numéro 2 de Force ouvrière.

Vers une mobilisation à l'automne

La situation du groupe agroalimentaire Bernard-Jean Floc'h illustre cette situation, selon les représentants syndicaux. « Le groupe a amélioré ses bénéfices mais les effectifs

ne cessent de baisser ; les conditions de travail se détériorent et les inaptitudes médicales augmentent ».

Pour faire entendre cette colère, FO souhaite apporter une suite à la grève du 9 avril. « Nous discutons avec la CGT, FSU et Solidaires pour renouveler ce mouvement à l'automne », confie Pascal Pavageau.

Dispensé de timbrage

PDC 1



SOMMAIRE

Edito	P.2
Nouvelles Instances Statutaires	P.3
Résolution du Congrès	P.4-7
Photos du Congrès	P.8
Réforme du collège: Déclaration intersyndi-	P.9
UL Pontivy: courrier en intersyndicale à la municipalité	P.10-12
L'AFOC vous informe	P.13-14
Les formations à venir	P.15
Nos permanences	P.16

Le Télégramme Samedi 20 juin 2015

Ont contribué à ce journal : Emmanuelle, Françoise, Jean-Pierre, Myriam, Pierrick, vous tous et nos camarades du pliage

Union Départementale du Morbihan



Libres, indépendants et déterminés

Le XXIX^{ème} Congrès de notre Union Départementale a eu lieu le 19 juin dernier à Lorient.

Avec 150 délégués présents (contre 108 en 2015), 13 interventions à la tribune, l'adoption des rapports d'activité, de trésorerie, et les votes à l'unanimité des instances statutaires et de la résolution générale de notre congrès, je peux affirmer qu'il s'est agi d'un beau congrès .

Les échanges que j'ai pu avoir avec vous, avec nos invités, nos partenaires me confortent dans cette idée.

Au-delà du temps fort de notre démocratie syndicale, notre congrès à été un temps de concrétisation du développement de Force Ouvrière dans le Morbihan : augmentation du nombre de délégués présents, nouveaux élus aux sein des instances statutaires de l'UD....

Notre congrès a été aussi l'occasion de réaffirmer notre opposition aux politiques d'austérité et de régression sociale au travers de notre refus :

- * de la contre réforme du collège,
- * de la loi Macron ,
- * du projet de Loi Rebsamen sur le dialogue social
- * du projet de loi Bartolone dont l'objectif est de faire des organisations syndicales des co-législateurs .

Face à ces menaces il nous faudra organiser la mobilisation, la résistance de nos militants et partout où cela sera possible , organiser celles-ci en intersyndicale sur la base de nos revendications et de modalités d'action claires.

Je veux conclure, ce premier édito de la nouvelle mandature en assurant à chacun d'entre vous du soutien de l'Union Départementale dans les combats que vous mènerez.

Je vous souhaite à tous et à toutes de bons congés payés.

Pierrick SIMON
Secrétaire Général UDFO56

NB : L'Union Départementale sera fermée du 03 au 31 aout

XXIX^{ème} Congrès de l'UD FO 56**Les Nouvelles instances de l'UD, élues par le Congrès****Le Bureau****Pierrick SIMON Secrétaire Général****Loïc AVRY Secrétaire Adjoint****Régis LEBLOND Secrétaire Adjoint****Pascal LE CADRE Secrétaire Adjoint****Stéphane JOUAN Trésorier****Olivier ALLANIC Trésorier Adjoint****David CHETANEAU Membre****Sarah LEBLOND Membre****Lydie LOYER Membre****Commission Administrative**

Nom	Prénom	Syndicat	Fédération
BIENVENU	Emmanuel	SGP POLICE	Ministère de l'Intérieur
CADIO	Christian	BERNARD JEAN FLOC'H	FGTA
DREVILLON	Jean Baptiste	ARDO	FGTA
FAUCON	Stéphanie	GSL FO DEFENSE BREST LORIENT	Défense
GOARNISSON	David	FO COMMUNICATION	FO com
LE CALVEZ	Erwan	CONSEIL DEPARTEMENTAL	SPS
LE GAL	Christophe	SODEXO	FGTA
LE GUENNEC	Pierrik	SNPREES 56	FNEC
LE NOXAIC	Franck	DCNS	Défense
LE QUELLEC	Nicolas	CFA LORIENT	SPS
LORHO	Patrick	RETRAITE DE LA POSTE	FO Com
MINIOU	Jocelyne	ORGANISMES SOCIAUX DU 56	FEC
PEDRON	Philippe	LA POSTE	FO Com
PICHODO	Daniel	RETRAITE DE LA DCNS	Défense
RAVACHE	Patrick	FO DGFIP	Finances
SIMON	Nelly	YVES ROCHER	Chimie
TOUSSAINT	Jean Marie	RETRAITE DU DIVIT	SPS
VALMALLE	Marie José	O'NET SERVICES	FEETS

XXIX^{ème} Congrès de l'UD FO 56

Les Nouvelles instances de l'UD, élues par le Congrès

Commission de Contrôle

Nom	Prénom	Syndicat	Fédération
BEDU	Patrick	USDTL 56	Transports
BOGARD	Benoit	USDTL 56	Transports
DOUDARD	Nadine	Yves Rocher	Chimie
KERAUDREN DIAZ	Alicia	SNFOLC 56	FNEC
LE BRAS	Régis	DCNS	Défense

Commission des Conflits

Nom	Prénom	Syndicat	Fédération
GUIQUERRO	Jean Louis	BDD Coëtquidan-Vannes	Défense
KERMORGANT	Françoise	OSDD 56	FEC
LE BEHEREC	André	OSDD 56	FEC
NAËL	Christophe	LEGRIS PARKER	Métaux
TARDY	André	GSL défense Lorient –Brest	Défense



SynCea

Remettre le **social**
au cœur de l'**entreprise**

Qui SynCea ? Une association
d'employés, d'élus et de
syndicats FO, qui agit au sein
de l'UD FO départementale.

Notre rôle : nous sommes
là pour accompagner les
entreprises, les salariés,
les syndicats, les élus, les
associations, les collectivités,
dans leurs démarches
sociales et humaines.
Nous sommes à votre
service pour vous aider à
mettre en œuvre les
démarches sociales et
humaines dans votre
entreprise.

NOUS VOUS SOUTIENONS
dans vos démarches
sociales et humaines.
Nous sommes à votre
service pour vous aider à
mettre en œuvre les
démarches sociales et
humaines dans votre
entreprise.

NOUS VOUS SOUTIENONS
dans vos démarches
sociales et humaines.
Nous sommes à votre
service pour vous aider à
mettre en œuvre les
démarches sociales et
humaines dans votre
entreprise.

www.syncea.fr - info@syncea.fr

VOUS POUVEZ COMPTER AVEC NOUS !

XXIX^{ème} Congrès de l'UD FO 56

Résolution Générale du XXIX^{ème} Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière du Morbihan—LORIENT le 19 juin 2015

Le XXIX^{ème} Congrès de l'Union Départementale des syndicats Cgt- Force Ouvrière réuni à Lorient le 19 juin 2015 à Lorient rappelle son indéfectible attachement à la charte d'Amiens et aux valeurs d'indépendance qu'elle promeut.

Le Congrès fait sienne les résolutions adoptées lors du XXIII^{ème} Congrès Confédéral de Tours (02 au 06 février 2015).

Le Congrès dénonce en particulier les politiques de dérèglementations généralisées et systématiques dans tous nos secteurs, santé, protection sociale, services publics, transport ferroviaire, etc et la remise en cause des droits collectifs des salariés, et du service public républicain, au travers des lois Macron.

Le Congrès revendique le maintien de la sécurité sociale solidaire et égalitaire sur la base de l'ordonnance de 1945.

Le Congrès dénonce les attaques sans précédents contre tous les droits sociaux au travers de la loi Rebsamen ou la mission Combrexelle sur « la place du dialogue social » qui ne vise ni plus ni moins qu'à remettre en cause toutes les garanties collectives des salariés sous prétexte de modernisation et « d'adaptabilité aux besoins des entreprises ».

Le Congrès rappelle à ce titre son exigence absolue du respect des deux principes fondateurs du droit social : la hiérarchie des normes, et le principe de faveurs, et revendique l'abandon de privilégier la négociation d'entreprise dérogatoire à l'accord de branche ou au Code du Travail.



Le Congrès revendique :

Une hausse généralisée des salaires, traitements et pensions, à plus forte raison dans un département comme le nôtre où les salaires sont bas.

Et revendique dans les secteurs suivants :

AFPA :

le développement de l'AFPA au travers de la garantie d'un niveau de service élevé se traduisant par un réinvestissement dans la pédagogie, le redéploiement des services associés (restauration, hébergement, accompagnement psychopédagogique, social...), d'une politique de prix et de modalités de financement adaptées à la prestation de service global, à l'intérêt général et donc au service du public.

La création d'emplois

L'amélioration des conditions de travail seules à même de sortir des risques psychosociaux et de fournir aux usagers le service qu'ils ont le droit d'attendre.

XXIX^{ème} Congrès de l'UD FO 56

Résolution Générale du XXIX^{ème} Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière du Morbihan—LORIENT le 19 juin 2015

Action sociale :

L'arrêt de la destruction des conventions collectives existantes et l'abandon du projet d'une convention collective unique socialement moins disante,

La reconnaissance des diplômes et titres qualifiants dans des grilles nationales égalitaires,

L'arrêt du temps partiel généralisé et subi qui crée des salariés pauvres,

La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers notamment celle due au travail de nuit, risque d'agressions...

L'abandon du fonctionnement par l'appel à projet de l'ARS.

Bernard Jean Floch et agroalimentaire

Le maintien des emplois existants au sein de nos entreprises

Une vraie prise en compte de la pénibilité des métiers de l'agroalimentaire

Le maintien des Instances Représentatives du Personnel et notamment celle du CHSCT,

Des moyens, aux représentants du personnel permettant d'exercer les missions de contrôle du Comité d'entreprise sur l'évolution économique de l'entreprise

L'arrêt des politiques d'exonération de cotisations sociales sans exception

La mise sous surveillance des aides aux entreprises type CICE, sous réserve qu'elles soient ciblées, temporaires et qu'elles fassent l'objet de contrôle rigoureux entre autre sur les contreparties attendues en matière d'emploi ou d'augmentation de salaires.

CFA de la Ville de Lorient :

La reconnaissance du métier de formateur au travers de l'intégration dans la grille professionnelle des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP),

La réelle prise en compte des situations individuelles lors de cette intégration des formateurs dans la grille PLP,

La possibilité d'atteindre la mention « Hors classe » de la grille PLP après 7ans d'ancienneté, Le retour à 37 semaines de travail au lieu de 39 imposées par la mairie de Lorient sans concertation,

L'élaboration d'un véritable projet pédagogique d'établissement.

Le Congrès revendique pour l'ensemble de la fonction publique d'Etat l'arrêt de la mise en place et l'abrogation du Régime Indemnitaire de Fonction Sujétion, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui lie le versement de prime non plus au statut mais au poste occupé. Mesure créatrice d'inégalités entre agents. A cette fin, l'UD prendra l'initiative d'organiser des échanges entre les syndicats FO de la fonction publique d'Etat concernés par le RIFSEEP.

XXIX^{ème} Congrès de l'UD FO 56

Résolution Générale du XXIX^{ème} Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière du Morbihan—LORIENT le 19 juin 2015

Education Nationale :

Ecole :



Le retrait de toutes les mesures qui, dans l'Education Nationale, conduisent progressivement à la remise en cause de la laïcité, à la territorialisation, sous couvert de nouveaux « rythmes scolaires » ou à la régionalisation ou destruction de la formation professionnelle initiale.

L'abrogation de la loi de refondation de l'Ecole qui en fournit le cadre.

Le Congrès dénonce avec force la provocation du gouvernement qui a publié ce décret, le lendemain même de la grève majoritaire du 19 mai à l'appel des organisations syndicales (FO, CGT, FSU et Solidaires) qui représente plus de 80% de la profession et revendique l'abrogation de ce décret qui supprime de manière massive plus de 400h de cours sur les quatre années de collège soit l'équivalent d'une demi-année entière d'enseignement disciplinaire en moins pour les élèves. Ce décret renforce par ailleurs l'autonomie des établissements dont les Conseils d'Administration définiraient localement environ 20% des enseignements. Il est l'application du pacte de responsabilité et de sa logique d'austérité, puisqu'il va permettre, rien que la première année d'application, de supprimer plus de

2000 postes ! Par ailleurs, ce décret, en introduisant des programmes sur les 3 années de cycle, rompt avec la logique de programmes nationaux annuels, seuls garants d'égalité républicaine. Nous n'accepterons pas le collège à la carte !

Le Congrès mandate les instances de l'Union Départementale pour rencontrer ses homologues de la CGT, de la FSU, de solidaires afin de prendre une position commune contre la réforme du collège.

Université :

L'arrêt de la mise en place et l'abrogation des Communautés d'Universités (COMUE) qui rendent les universités dépendantes des Conseils Régionaux, détruisent les diplômes nationaux au profit de diplômes régionaux s'inscrivant dans le cadre de législation des salaires, de conventions collectives régionales.

Pour ce faire, l'Union Départementale 56 proposera une prise de position commune des UD FO concernées par la COMUP « Université de Bretagne-Loire ».

Finances :

L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement des agents faisant valoir leurs droits à la retraite afin de maintenir un service public accessible à tous, tant en terme d'horaires d'ouverture que d'implantation géographique.

XXIX^{ème} Congrès de l'UD FO 56

Résolution Générale du XXIX^{ème} Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière du Morbihan—LORIENT le 19 juin 2015

Legris – Parker :

La diminution de la précarité,
La création de postes à temps plein en CDI,
Un juste retour de l'investissement des salariés
au travers d'une rémunération digne. Les sa-
laires avant la bourse !

Organismes sociaux :

L'arrêt des suppressions de postes et le remplace-
ment des agents faisant valoir leurs droits à la re-
traite,
L'arrêt des fermetures des antennes extérieures
et la remise en cause de l'accueil des assurés tant
physique que téléphonique,
L'arrêt de la détérioration des conditions de tra-
vail des agents,
Déblocage de la valeur du point.
L'arrêt des mutualisations , régionalisation, na-
tionalisation
La défense des établissements de soins gérés par
l'assurance maladie (UGEAM)

Nettoyage :

Paiement des frais de carburant générés par les
déplacements inter-chantiers,
Mise en place d'un treizième mois conventionnel
pour l'ensemble des salariés.

Pôle Emploi :

La résorption de la précarité qui dépasse aujour-
d'hui les 12% de l'effectif, que ce soit en CDD
ou en contrats aidés, et la CDisation de l'en-
semble des agents, conformément notamment à
la CNN.
La création de postes en CDI permettant de

rendre un service de qualité aux usagers,
Maintien de l'accueil physique sans rendez-
vous,
Arrêt de l'Entretien Inscription Diagnostic
(EID) dématérialisé réalisé par les demandeurs
d'emploi en totale autonomie sans conseil et
sans contrôle des agents Pôle Emploi, plongeant
ainsi les demandeurs d'emploi les moins auto-
nomes avec les outils informatiques dans le dé-
sarroi

Le refus de la généralisation systématisme du
E-Learning comme moyen de formation des
personnels, ne permettant pas aux agents d'ac-
quérir réellement les compétences nécessaires
au rendu d'un service de qualité,
L'obtention d'outils informatiques efficaces ef-
ficaces et adaptés aux exigences réglementaires
et techniques,
Une classification des emplois reconnaissant la
qualification , la compétence et l'expertise des
agents avec un véritable déroulement de carrière
automatique.

Transport :

L'augmentation des salaires de 5 % ceux-ci étant
gelés depuis 2011,
La création d'un 13^{ème} mois conventionnel,
L'alignement des grilles d'ancienneté des ouvriers
(8% après 15 ans) sur celles des employés (15 %
après 15 ans),
La réduction du délai de carence en cas de mala-
die de 5 jours à 3 jours,

XXIX^{ème} Congrès de l'UD FO 56

Résolution Générale du XXIX^{ème} Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière du Morbihan—LORIENT le 19 juin 2015

Transport (suite):

Le respect de la Réglementation Sociale Européenne (RSE) et plus particulièrement en ce qui concerne les coupures journalières et hebdomadaires, ainsi que les temps de travail maximum de 12 heures pour les travailleurs de jour et 10 heures pour les travailleurs de nuit, Le respect du code du travail concernant les délais de prévenance : arrêt des changements de dernière minute effectués pendant le temps de coupure. Changements qui interrompent celle-ci et mettent en péril notre sécurité. La diminution de la pression sur les conducteurs pour que ceux-ci respectent des délais de livraison incompatibles avec la réglementation et le code de la route.

La Poste :

Arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois
 Arrêt des fermetures de bureaux de poste
 Maintien de l'emploi tant au courrier qu'au réseau
 Maintien du service Public et non du « service au public »
 Abrogation de la loi Macron et ses applications futures à La Poste.

EDF-GDF :

La renationalisation des entreprises de l'énergie tels qu'étaient EDF et GDF avant l'ouverture aux marchés et au capital.

MOTION :

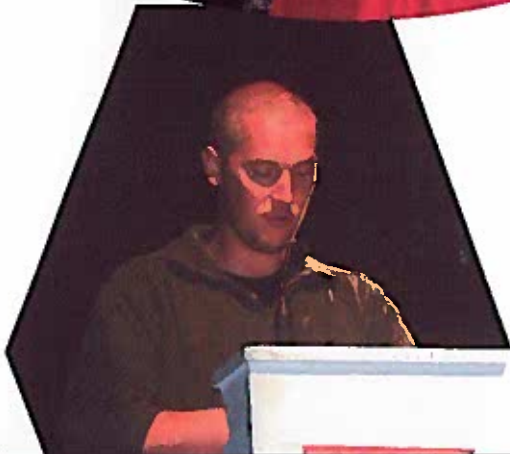
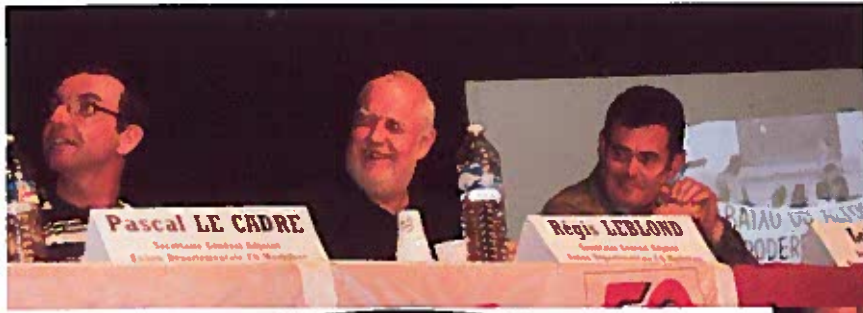
Le Congrès de l'UD FO réuni le vendredi 19 juin à Lorient

Soutient le combat engagé à Ploërmel pour l'ouverture d'un lycée public laïque, conforme aux obligations légales des lois scolaires établies sous la III^{ème} République. Le Congrès soutient la revendication des parents du libre choix de scolarisation de leurs enfants.

Le congrès mandate L'UD afin qu'elle prenne contact avec les UD CGT, FSU et sud engagées dans la grève nationale du 9 avril et dans le combat pour l'abrogation de la réforme » de destruction du collège de Mme Vallaud Belkacem » pour aboutir à une position commune en ce sens.



XXIX^{ème} Congrès de l'UD FO 56



Réforme du Collège : Déclaration commune des Unions Départementales CGT, FO, Solidaires, FSU

Les Unions départementales CGT, FO, Solidaires, FSU souhaitent au travers de la diversité des salariés qu'elles représentent, appeler ces derniers, futurs, anciens ou parents d'élèves en collège à participer aux réunions d'information organisées par les représentants locaux de l'intersyndicale de l'Education Nationale dans les établissements ou à l'extérieur quand celles-ci ne sont pas autorisées.

Les unions départementales dénoncent l'entrave faite à l'organisation de réunions d'information dans plusieurs collèges du Morbihan à partir de 18h.

Ces réunions vont se poursuivre dès la rentrée scolaire, le contenu de cette réforme est complexe et demande le temps nécessaire de s'en approprier le contenu, de comprendre les conséquences de son éventuelle application. La focalisation sur le latin, les langues anciennes, n'a pas permis d'en comprendre les fondamentaux en particulier l'autonomie. Autonomie que prône l'enseignement confessionnel catholique qui soutient la réforme.

Les unions départementales appellent à signer la pétition "unautrecollege2016" qui compte déjà plus de 25 000 signatures.

On nous affirme que l'amélioration qualitative du service public d'éducation repose sur une plus grande autonomie donnée aux établissements, qu'il en résulterait systématiquement une dynamique favorable aux élèves. Le bilan des lycées professionnels ou plus largement encore celui des pays qui ont mis en œuvre l'autonomie des établissements est loin de convaincre. L'accroissement des inégalités et la dégradation des conditions de travail des personnels de nuisant à la qualité des apprentissages des élèves.

Car dans un contexte d'insuffisance de moyens, auquel répond parfaitement l'école du socle commun -socle à minima-, ce n'est pas du dynamisme pédagogique qui résultera d'une telle politique mais bien au contraire une concurrence entre les établissements, les disciplines, les personnels, les projets et un renforcement des pouvoirs hiérarchiques produit par une tension entre une injonction et les moyens.

La qualité des services publics a un coût. On ne peut prôner une meilleure prise en compte de la situation de chaque élève quand les effectifs de toutes les classes continuent à croître. On ne peut prétendre améliorer la compétence professionnelle des personnels quand on a tant réduit leur formation continue.

On ne pourra réformer le collège sans l'adhésion des personnels. C'est parce qu'ils veulent une école égalitaire que les enseignants refusent une telle réforme. C'est aussi parce que leurs compétences professionnelles, pédagogiques et didactiques, les mettent en garde contre les illusions. Ils affirment les raisons fondamentales pour lesquelles ils ont choisi leur métier : contribuer à un service public d'Éducation capable de donner à toutes et tous une culture commune exigeante et ambitieuse. S'ils refusent cette réforme c'est parce qu'ils ont l'intime conviction qu'elle ne leur donnera pas les moyens réels de mieux exercer leurs missions. C'est cela qu'ils disent haut et fort en exigeant l'abrogation du décret du 20 mai. Ne pas vouloir les entendre constituerait une erreur grave au moment où le constat de la nécessité d'une amélioration du collège et des conditions de travail des enseignants est unanime.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



**UNIONS LOCALES
CGT – CFDT – FO
9, rue Jouanno
56300 PONTIVY**

Pontivy, le 18 juin 2015

**Hôtel de ville
8, rue François Mitterrand
BP 20027
56306 PONTIVY CEDEX**

Objet : convention local associatif

Madame Le Maire,

Les organisations syndicales CGT , CFDT et FO du Pays de Pontivy, accusent réception du courrier en date du 3 juin 2015, émanant de la Direction Education –Animation du Service Action Scolaire – Sports – Loisirs, de la Municipalité de Pontivy.

Nous demandons une rencontre avec vous, afin d'évoquer le contenu de la Charte aux associations Pontivyennes, dont les règles de fonctionnement sont conformes à la loi 1901.

Nous sommes une Union de Syndicats professionnels, régie par la loi du 24 mars 1884. Nous considérons que la délibération du 17 avril 2014 et celle du 27 avril 2015, ne concerne pas les syndicats et Unions de syndicats de Pontivy.

Veillez agréer, Madame Le Maire, mes sincères salutations.

Le secrétaire de l'UL CGT

Ronan LE NEZET

Le secrétaire de l'UL CFDT

Pierre Yves BURBAN

Le secrétaire de l'UL FO

David CHETANEAU

AFOC 56

LOI HAMON
RÉSILIATION DES CONTRATS D'ASSURANCES
C'EST COMME ON VEUT, QUAND ON VEUT ...
OU PRESQUE !

Le décret de la loi HAMON concernant les contrats d'assurances a été publié au journal officiel du 18 mars 2014 et est entré en application le 1^{er} janvier 2015.

L'idée de base était de dynamiser la concurrence entre assureurs, afin de faire baisser la note de ces dépenses contraintes qui au final coûtent cher aux consommateurs. Sur ce point néanmoins, rien n'est encore acquis et les assureurs ont brandi le risque inverse, à savoir une augmentation des primes engendrées par les coûts induits par cette réforme.

En revanche, ce qui est certain, c'est que les assurés vont maintenant pouvoir, sans conséquence ou presque, laisser passer la date anniversaire de leur contrat, sans se voir à nouveau engagés pour un an chez un assureur qu'ils étaient pourtant bien décidés à quitter.

Les étourdis sont donc, avec les vendeurs d'assurance, les grands bénéficiaires de cette réforme. S'agissant des vendeurs, à savoir les courtiers, les agents et autres conseillers financiers, maintenant c'est effectivement toute l'année et quasiment sans entrave, qu'ils pourront tenter de vous débaucher à coup d'offres imbattables.

Faut-il rappeler ici que l'assurance est un produit complexe et que si l'assureur qui vous démarché peut vous offrir un contrat équivalent à un moindre coût, il peut également vous offrir un contrat certes moins cher, mais de qualité moindre.

La seule comparaison des primes n'est donc pas suffisante en la matière, et **une comparaison des contrats** s'impose, exclusions, délais de carence et franchises (par exemple) doivent être étudiés de près.

Quoi qu'il en soit, ces nouvelles dispositions vont sans conteste s'avérer très utiles dans un bon nombre de cas, mais elles sont néanmoins soumises à certaines règles :

Quels sont les contrats d'assurance concernés ?

L'assurance Automobile, Multirisques Habitation et les assurances dites affinitaires qui sont des assurances complémentaires à l'achat d'un bien ou d'une prestation de service (on pense essentiellement aux contrats couvrant les appareils mobiles, tels que les ordinateurs ou les smartphones).

Quand peut-on exercer ce droit ?

A tout moment, mais après 12 mois tout de même. En effet, pour l'ensemble de ces contrats signés depuis le 1^{er} janvier 2015, les assurés pourront les résilier après une période minimum de 12 mois. Pour les contrats antérieurs, de loin les plus nombreux, le droit à résiliation sera ouvert après la première reconduction du contrat, intervenue depuis cette même date du 1^{er} janvier 2015.

Quelles sont les procédures ?

Pour les contrats affinitaires, il vous suffit d'envoyer un courrier de résiliation à l'assureur que vous souhaitez quitter et ce, sans qu'aucune justification ne soit à fournir.

Pour les autres contrats, par souci d'éviter une augmentation des défauts d'assurance, le droit de résilier à tout moment est conditionné à la souscription d'un nouveau contrat couvrant les garanties obligatoires. En conséquence, l'assuré doit prévenir son assureur de sa volonté de résilier son contrat, et indiquer le nom du nouvel assureur auprès de qui il a contracté le nouveau. Bien que cette démarche puisse être faite par lettre simple, voire par e-mail, l'AFOC, pour des raisons de preuve évidente, conseille d'avoir tout de même recours à une lettre recommandée avec AR. Pour le reste, c'est le nouvel assureur qui doit effectuer toutes les démarches nécessaires, dont un recommandé de résiliation, et qui porte la responsabilité de la bonne continuité de la couverture.

Quand prend effet la résiliation par le consommateur ?

Un mois à compter de la réception de la demande par l'assureur. Bien entendu, cette résiliation ouvre droit au remboursement de la partie prime, ou de la cotisation, pour le temps non couvert à la suite de la résiliation.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter !!!

Permanences de l' AFOC 56 dans le département

Antenne de LORIENT

80 bd Cosmao-Dumanoir LORIENT

☎ 02-97-37-66-10

Du lundi au vendredi 9 H 00 à 12 H 00 et 14 H 00 à 17 H 00

Antenne de VANNES

21 rue des Tribunaux VANNES

☎ 02-97-47-33-83 *

Le mercredi de 9 H 30 à 12 H 00

Antenne d'HENNEBONT

Parc de Kerbihan

☎ 02-97-36-30-17 *

Le lundi et le jeudi après-midi de 14 H 00 à 17 H 00

Antenne de PONTIVY

9 rue Jouanno

☎ 02-97-25-06-17 *

Le lundi de 10 H 00 à 12 H 00

Le mardi de 16 H 00 à 18 H 00

* **En cas d'impossibilité de contacter les permanences****de VANNES & HENNEBONT & PONTIVY : Appeler le 02-97- 37-66-10 (LORIENT)**

Résultats Electoraux

Dates	Sté	Col	Tit	Sup	Ins.	Vot.	Exp.	FO	Elus	CGT	Elus	CFD	Elus	CFT
DP												T		C
22/01/15	CPAM 56	1			511	323	321	223	2			97	0	
		2			126	64	60	21	0					
14/04/15	BRICO MARCHÉ	1	X		13	12	12	12	1					
		1		1	13	12	9	9	1					
03 03 15	SEM LO-RIENT KEROMAN	1	X		54	51	48	19	1	29	1			
		1		X	54	51	45	22	1	23	1			
		2	X		25	25	24	6	0	4	0			
		2		X	25	25	24	5	0	6	0			
19/03/15	ARDO	1	X		235	192	167	114	4			55	2	
		1		X	235	192	171	123	3			48	3	
17/03/15	LE GRIS	1	X		91	81	71	37	2	34	2			
		2	X		41	41	35	20	1	16	0			
		2		X	41	41	38	21	0	17	1			
CE														
03 03 2015	SEM LO-RIENT KEROMAN	2	X		25	25	23			4	0			
		2		X	25	25	23			7	0			
		1	X		54	51	48	21	1	27	2			
		1		X	54	51	46	21	1	25	2			
19 03 2015	ARDO	1	X		235	194	170	107	3			63	1	
		1		X	235	194	173	121	3			52	1	
17 03 2015	LE GRIS	1	X		91	81	73	31	2	42	2			
		1		X	91	81	73	44	3	29	1			
		2	X		41	41	23			23	1			
		2		X	41	41	33	18	1	15	0			

Les formations à venir :

Connaissance de l'Interprofessionnel: du 14 au 18 Septembre 2015 à Lorient

Découverte de FO et moyens d'action du Syndicat : du 16 au 20 novembre 2015 à Lorient

Rôle et Fonctionnement du CHSCT: du 05 au 09 Octobre 2015 A l'UD 22

Nouvelle implantation FO :

A 44 Sécurité—FEETS

AMISEP, Foyer du Pigeon Blanc , Association KERSIOL, ANPE, ARS, Centre Pénitentiaire, Prefecture du 56, AGORA , Lycée La Touche , Ets BERNARD JEAN FLOCH, Le Chalut des 2 ports, RONSARD, IMERYS, CHEMINOTS BRETAGNE SUD, I.U.T. A.F.P.A, COMPAGNIE OCEANE, CPAM, CREDIT MUTUEL, CREDIT LYONNAIS, CREDIT AGRICOLE, O.S.D.D. 56, BRICO DEPOT, D.R.C.C.R.F. IMPOTS TRESOR YVES ROCHER, SECURITAS, PTT., CENTRE HOSPITALIER DE BRETAGNE SUD, HOPITAL LOCAL LE FAOUE, HOPITAL CARENTOIR, CRF de KERPAPE, CENTRE HOSPITALIER LE PRADEL, SAPEURS POMPIERS, OFFICE PUBLIC COMMUNAL H L M, MAISON DE RETRAITE, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE CHARCOT, CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE, TERRITORIAUX, TRANSPORTS POSTIC, S.T.G. MESSAGERIES, BRINK'S EVOLUTION, D.D.E, D.D.I.S.S, ERDF GRDF, 3ème RIMA, DCNS, D.D.E.A, D.D.S.V, CONSEIL GENERAL COURRIER France CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE, FORCLUM BRETAGNE, MAISON DE SANTE DU DIVIT, PHARMACIE D'OFFICINE, SODEXHO, PEP 56, SAUR MORBIHAN, LYCEES ET COLLEGES MORBIHAN, SG POLICE, DR TELECOM, CEP PORT DE PECHE, B.E.S, TRANSPORTS BOISSEL, CAP LORIENT, BASE INTERMARCHE Saint Gèrand, PRES TA BRÉIZ, SICLI ROUX & CIE, VALIA, CARREFOUR MARKET, CASINO, TRANSPORTS COBIGO, DOUX FRAIS, LOGLINE ,O'NET SERVICES, SPCB, VEDIORBIS, USTA, CENTRE EUROPEEN DE FORMATION CONTINUE MARITIME, SNUDI, UFM, CELVIA, CELTYS, CTM, ;;;

UD FO du Morbihan

80 BD Cosmao Dumanoir BP 716- 56107 Lorient Cedex

Tél. UD : 02 97 37 66 10 Fax : 02 97 83 53 48

Mel : ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

PERMANENCES :

Du lundi au Vendredi

9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30

A tout moment en dehors de ces heures, un message peut être laissé au standard (laisser les coordonnées, le motif de l'appel, l'heure où vous pouvez être joint) ou par courrier électronique: ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

Vos Permanences juridiques à l'UD sur RDV

Lundi de 14 heures à 16 heures
Mercredi de 9 heures à 16 heures
Jeudi de 9 heures à 16 heures
Vendredi de 9 heures à 12 heures

Vos Conseillers du salarié

BARRE Jean-Marc
BEDU Corinne
BEDU Patrick
BELLEC Fabrice
BOGARD Benoit
CADIO Christian
CHUDEAU Bernard
DREVILLON Jean Baptiste
GARNIER François
LEBLOND Régis

LE GAL Christophe
LE GUELLEC Joël
MINIOU Jocelyne
NAEL Christophe
NICOLAS Béatrice
NICOLAS Bertrand
PORTANGUEN Brigitte
PRIGENT Gwénaél
SENE Emmanuelle
TARDY André



Pour recevoir ce journal et/ou adhérer à Force Ouvrière Morbihan renvoyer le coupon ci-dessous à :
Union Départementale FO 80 Boulevard Cosmao Dumanoir BP 716 56107 Lorient Cedex

NOM et prénom : Nom de J.F. :

Date de naissance : Téléphone :

ADRESSE :

MEL :

Je souhaite recevoir régulièrement des documents syndicaux par courrier électronique : OUI NON

ENTREPRISE :

Étiez-vous déjà syndiqué l'année précédente ? Oui Non

